




DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 16/11/2022
Reçu en préfecture le 16/11/2022
Publié le 
ID : 026-212600886-20221114-DELIB2022_100-DE

Publié sur le site internet le 18 novembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2022.100 Séance du 14 novembre 2022

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 14 novembre 2022 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 8 novembre 2022 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Étaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Béatrice AMANDE-SEGUINEAU, Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, Mme Caroline BILLION-REY, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Lillian CHEYNEL.

Ont donné pouvoir : M. Fabrice GAY à Mme Céline LOPEZ, M. Stéphane VALETTE à Mme Caroline BILLION-REY, Mme Stephanie DESBAR à M. Lillian CHEYNEL, M. Jérôme CAMACHO à M. Pierre MELESI, Mme Audrey TRACOL à Mme Stevie BONNARD.

Absent : M. Roger-Pierre ROLLAND.

Conseillers municipaux présents : 23.

Monsieur Jean-Marc ANDRÉ a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Signature d'une convention de prestation pour l'accessibilité des jeunes aux activités d'accueil et de loisirs ANIM2PROX pour 2022/2026

Rapporteur : Madame Elise CLEMENT.

Madame le rapporteur explique à l'assemblée que jusqu'au 31/08/2022, les jeunes de 11 à 17 ans de la commune bénéficiaient du dispositif d'animation de proximité organisé par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Au 1er janvier 2017, l'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo en matière d'animation de proximité a été limité aux communes de moins de 5 000 habitants. Depuis cette date, ces communes bénéficient prioritairement du dispositif communautaire « Anim'2prox » à destination de jeunes de 11 à 17 ans.

La municipalité a demandé que les jeunes résidant sur la commune puissent retrouver une accessibilité aux activités qui soit similaire à celle des communes de moins de 5 000 habitants, car elle ne dispose d'aucun service équivalent sur son territoire.

La convention est arrivée à échéance le 31/08/2022 et Valence Romans Agglo propose de la reconduire à partir du 1/10/2022 jusqu'au 31/08/2026. La base de calcul de la participation de la commune (6 €) est maintenue pour l'année 2022/2023.

Madame le rapporteur ajoute que les modalités d'inscription, de facturation et de mise en œuvre de ce dispositif sont précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la signature d'une convention de prestation pour l'accessibilité des jeunes de 11 à 17 ans de la commune de Chatuzange le Goubet aux activités d'accueil et de loisirs ANIM2PROX pour 2022-2026, jointe à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20221114-DELIB2022_

Conseil Municipal du 14 novembre 2022

N°2022.100
(suite)
Séance du 14
novembre 2022

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

